

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 13/2018

SEANCE PUBLIQUE

Le **mercredi 31 octobre 2018 à 10 heures**, il sera procédé dans les locaux de la société Casablanca Prestations – BU Casablanca Environnement - sise à 14, avenue mers sultan, Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet :

« MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE GESTION DE LA PROPRETE DE LA VILLE DE CASABLANCA ».

- En deux Lots séparés :
 - **Lot 1** : La plateforme de suivi
 - **Lot 2** : Le portail collaboratif et le module Pénalités
- **Pour le compte de la commune de Casablanca en maitrise d'ouvrage déléguée**
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au niveau de Casablanca Prestations – BU Casablanca Environnement, au niveau du site Web : <http://www.casaprestations.ma> ou au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - **Lot 1 : 22.000,00** (Vingt Deux Mille Dirhams)
 - **Lot 2 : 10.000,00** (Dix Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de :
 - **Lot 1 : 1.100.000,00** (Un Million Cent Mille Dirhams) toutes taxes comprises ;
 - **Lot 2 : 500.000,00** (Cinq Cent Mille Dirhams) toutes taxes comprises.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29, 30 et 32 du règlement des marchés de Casablanca Prestations (<http://www.casaprestations.ma/fr/reglement-des-marches/>) ;
- Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé, leurs plis à l'adresse de la BU Casablanca Environnement sise à 14, avenue mers sultan 6^{ème} Etage, Casablanca ».
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la BU précitée ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dossier à fournir par les concurrents doit être constitué conformément au règlement de consultation.